

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL - PATRIE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE – WORK - FATHERLAND

**EXAMEN NATIONAL DU CAMEROUN DANS LA MISE EN ŒUVRE
DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D’ACTION DE BEIJING
(1995) ET DES TEXTES ISSUS DE LA VINGT-TROISIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L’ASSEMBLEE GENERALE (2000) DANS LE
CONTEXTE DU 20^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA QUATRIEME
CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES ET DE L’ADOPTION
DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D’ACTION DE BEIJING
EN 2015**

LISTE DES SIGLES

ACAFEJ :	Association Camerounaise des Femmes Juristes
AFD :	Agence Française de Développement
ALVF :	Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes
AME :	Association des Mères et Enfants
APE :	Association des Parents d'Elèves
ARV :	Anti Rétro-Viraux
BAD :	Banque Africaine de Développement
BID :	Banque Islamique de Développement
BM :	Banque Mondiale
BUCREP:	Bureau Central des Recensements et des Etudes de Populations
CAMNAFAW :	Cameroon National Association For Family Welfare
CAMSUCO :	CameroonSugarCompagny
CARMMA :	Campagne d'Accélération pour la Réduction de la Mortalité Maternelle
CCC :	Communication pour le Changement de Comportement
CERAC :	Cercle des Amis du Cameroun
CIPCRE :	Centre International pour la Promotion de la Création
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
CNDHL :	Commission Nationale des Droits de l'Homme et de Liberté
CONAC :	Commission Nationale Anti-corruption
CONSUPE :	Ministère en Charge du Contrôle Supérieur de l'Etat
CPN :	Consultation Périnatale
CREFIAF :	Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Francophone et Subsaharienne
CTA :	Centre de Technologies Appropriées
DLM :	Direction de la Lutte contre les Maladies
DOST :	Direction de l'Organisation des Soins et de la Technologie Sanitaire
DPML :	Direction de la Pharmacie, du Médicament et du Laboratoire
DPS :	Direction de la Promotion de la Santé
DRF :	Direction des Ressources Financières
DRH :	Direction des Ressources Humaines
DROS :	Division de la Recherche Opérationnelle en Santé
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSF :	Direction de la Santé Familiale

EDS/MICS IV : 4^{ème} Enquête Démographique et de Santé, et à Indicateurs Multiples

EPR : Education à la Parenté Responsable

FESADE : Femme, Santé, Développement

FOSA : Formation Sanitaire

GAR : Gestion Axée sur les Résultats

GIC : Groupe d'Initiative Commune

GIZ : Coopération Technique Allemande

GTT-SME : Groupe Technique de Travail pour la Santé Mère-Enfant

IEC : Information-Education-Communication

INADES-FORMATION : Institution Nationale pour le Développement Economique et Social

IRAD : Institut de Recherche Agricole pour le Développement

MGF : Mutilations Génitales Féminines

MIDENO : Mission de Développement du Nord-Ouest

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MINAS : Ministère des Affaires Sociales

MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

MINCOM : Ministère de la Communication

MINCOMMERCERCE : Ministère du Commerce

MINEDUB : Ministère de l'Education de Base

MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINESUP : Ministère de l'Enseignement Supérieur

MINFI : Ministère des Finances

MINJEC : Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique

MINJUSTICE : Ministère de la Justice

MINEE : Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie

MINPROFF : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

MINSANTE : Ministère de la Santé Publique

MIRAP : Mission de Régulation des Approvisionnements des Produits de Grande Consommation

NV : Naissance Vivante

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONG : Organisation non-Gouvernementale

PACA : Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole

PADMIR : Projet d'Appui au Développement de la Micro-finance Rurale

PAFICIT : Programme d'Appui aux Femmes Impliquées dans le Commerce Informel Transfrontalier

PAFN : Plan d'Action Forestier National du Cameroun

PARETFOP : Programme d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

PCRD : Projet Crédit Rural Décentralisé

PDA/CPF : Projet de mise en place d'un Dispositif d'Appui aux Femmes Pauvres dans les Centres de Promotion de la Femme

PDFC : Projet de Développement de la Filière Champignon

PNDP : Programme National de Développement Participatif

PNDRT : Programme National de Développement des Racines et Tubercules

PNG : Politique Nationale Genre

PNGE : Plan National de Gestion de l'Environnement

PNSSA : Programme National de Sécurité Alimentaire

PNVRA : Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole

Ppte : Pays Pauvre Très Endetté

PSN/SRMNI : Plan Stratégique National de la Santé de la Reproduction, Maternelle, Néonatale et Infantile

PTME : Prévention de la Transmission Mère-Enfant

RENATA : Réseau Nationale des Tantes

SSS : Stratégie Sectorielle de Santé

SEMRY : Société d'Expansion et de Modernisation de la riziculture de Yagoua

SIDA : Agence Suédoise de Coopération Internationale

SOCAPALM : Société Camerounaise de Palmeraie

SODECOTON : Société de Développement du Coton

SRA : Santé de la Reproduction des Adolescents

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

SSS : Stratégie sectorielle de santé

UNFPA : Fonds des Nations Unies Pour la Population

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

WAHA : Women and Health Association

ZEP : Zone d'Education Prioritaire

L'Etat du Cameroun, après avoir pris connaissance de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing (1995) et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000) dans le contexte du 20^{ème} anniversaire de la quatrième conférence mondiale sur les femmes et de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing en 2015, fournit les éléments de réponse ci-après, en rapport avec les centres d'intérêt retenus.

PREMIERE PARTIE : ANALYSE GENERALE DES REALISATIONS ACCOMPLIES ET DES OBSTACLES RENCONTREES DEPUIS 1995

(LONGUEUR SUGGEREE : 10 PAGES)

- a) **QUELLES SONT LES TROIS A CINQ REALISATIONS LES PLUS IMPORTANTES DU PAYS DANS LA PROMOTION DE L'EGALITE DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES DEPUIS L'ADOPTION DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET DES TEXTES ISSUS DE LA 23^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ?**

REPONSE DU CAMEROUN

Poursuivant la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'Action de Beijing, le Cameroun a mis en place une Politique de développement socio économique axée sur l'égalité de genre ayant donné lieu à d'importantes mesures concrètes parmi lesquelles :

- le renforcement de l'intégration du genre dans les processus éducatifs et de formation professionnelle, en lieu avec le domaine critique n° 2 femme et éducation ;
- l'introduction du genre dans la loi électorale et les plans d'orientation stratégiques du mécanisme électoral en rapport avec l'axe n° 5 participation des femmes à la prise de décisions ;
- le renforcement institutionnel pour une prise en charge optimale des violences basées sur le genre et les formes spécifiques d'atteinte aux droits humains et à la santé de reproduction des femmes ;
- le renforcement du pouvoir économique des femmes.

- **POURQUOI SONT-ELLES CONSIDEREES COMME REALISATION LES PLUS IMPORTANTES ? VEUILLEZ FOURNIR DES INFORMATIONS A L'APPUI DE CETTE EVALUATION.**

REPONSE DU CAMEROUN

Le Cameroun y voit des mesures importantes au regard des résultats en faveur de l'amélioration de la situation des femmes dans l'ensemble des domaines critiques de Beijing.

S'agissant du renforcement de l'intégration du genre dans les processus éducatifs et de formation professionnelle :

- un cycle de Master en Genre et Développement a vu le jour à l'Université de Yaoundé I, favorisant la formation et la préparation des cadres administratifs pointus appelés à intervenir efficacement en faveur de l'intégration de la dimension genre dans les politiques sectoriels et les pratiques institutionnelles ;
- un module de formation sur le genre est inscrit dans les programmes de formation de l'Ecole d'Administration et de Magistrature (ENAM) afin de préparer en amont des agents publics de haut niveau intégrant la dimension genre dans les pratiques professionnelles et la prise en charge des questions de gouvernance locale ;
- le plaidoyer en faveur de la scolarisation des jeunes filles, et le renforcement des capacités techniques des femmes s'est intensifié dans les 10 régions du pays. Comme effets positifs de ce plaidoyer, l'on peut citer :
 - o la formation de 103 350 femmes en TIC en partenariat avec l'IAI ;
 - o l'indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire a progressé dans l'ensemble du pays passant de 94 filles scolarisées pour 100 garçons en 2001 à 99 filles pour 100 garçons en 2010. Cette progression s'observe en milieu rural où l'on a enregistré une hausse de 7 points contre une baisse d'un point en milieu urbain.
 - o le taux de fréquentation des filles dans l'enseignement supérieur, croît de 85 points depuis 2005. Dans certaines filières, notamment la médecine, on assiste même à une inversion de tendance telle que le pourcentage des filles est plus élevé que celui des garçons. C'est le même cas dans la diplomatie. Sur 16 candidats admis au concours d'entrée à l'IRIC, session 2013, 12 sont des filles. Ces efforts englobent des aspects tels que la construction des infrastructures scolaires et universitaires, la révision des manuels scolaires pour en extirper les stéréotypes sexistes, la formation et la motivation du personnel enseignant, le rapprochement de l'école des communautés, l'alphabétisation, etc.

S'agissant de l'introduction du genre dans la loi électorale, les plans d'orientation stratégiques du mécanisme électoral et les pratiques institutionnelles

Le Cameroun renforce sa stratégie de promotion de participation des femmes à la prise de décisions :

- la loi N°... portant code électorale de la République du Cameroun rend obligatoire la prise en compte du genre dans la composition des listes électorales (art 246). En application de cette loi, bien des listes électorales à la faveur du double scrutin Législative et Municipale du 30 juin ont été rejetées. Cette loi résout un vide juridique suranné qui défavorisait les femmes dans la compétition politique et crée un cadre juridique fixant les conditions d'un vote équitable du point de vue du genre ;
- une stratégie d'intégration du genre dans ELECAM a été adoptée ;
- ces deux mesures ont permis une nette amélioration des effectifs féminins au sein de la représentation nationale permettant au Cameroun de passer de 25 députés(13,8%) de représentation féminine à 56 femmes députés (3,11%), ce qui situe le Cameroun au-delà de la norme de 30% fixée par la Conférence de Beijing ;
- l'entrée des femmes dans le commandement territorial (06 Sous-préfets, 01 Préfet, 01 Secrétaire général de Région) ;
- Des femmes sont nommées à des postes stratégiques au sein des forces armées et de police(colonels, commissaires divisionnaires, commissaires principaux etc.) ;
- la représentation des femmes dans le gouvernement est passée de en 1995 à
- le Sénat Camerounais compte 21 femmes. C'est un fait marquant, même si ce score mérite d'être amélioré ;
- au niveau des communes, 6,7% des maires sont des femmes et 20% sont des maires adjointes.

S'agissant du renforcement institutionnel pour une prise en charge optimale des violences basées sur le genre et les formes spécifiques d'atteinte aux droits humains et à la santé de reproduction des femmes

- un document de Politique Nationale en matière de Genre a été adopté, se substituant à la politique d'intégration des femmes au développement des années 1990 ;
- des points focaux et des comités genre ont été mis en place dans toutes les administrations conformément aux recommandations de Beijing ;
- le nombre de Centres de Promotion de la Femme et de la Famille est passé de quelques unités implantées dans quelques localités à une centaine de structures couvrant l'ensemble du territoire national. Il convient d'indiquer que les Centres de

Promotion de la Femme sont des Unités Techniques Spécialisées d'encadrement socio professionnel et d'alphabétisation de proximité des femmes et des filles menant des activités de formation et de renforcement des capacités techniques en vue de l'insertion et/ou de la réinsertion économique des femmes et des filles, soit un taux de couverture national de 99% ;

- des comités locaux de lutte contre les Mutilations génitales féminines ont été mis en place dans les zones foyers ;
- un Réseau des Parlementaires pour le Genre(REPAGE) a pris corps au sein de l'Assemblée Nationale destinée à servir d'outils de contrôle ou d'audits genre des politiques publiques ;
- le Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires (REFAMP), branche du Cameroun s'est structuré et mène des activités sur la base d'un plan d'action découlant des orientations tant de Beijing que de la CIPD ;
- un centre d'accueil des femmes en détresse et de prise en charge des femmes victimes de violences a été mis en place dans l'arrondissement de Yaoundé 5. La structuration définitive de cette structure et le cadrage technique de ses activités opérationnelles poursuivent leur cours et appelle des études en rapport avec l'expérience des pays avancés en la matière.

S'agissant du renforcement du pouvoir économique des femmes

L'On peut signaler :

- la conduite sur le territoire national d'un vaste Programme d'appui aux femmes pauvres ayant bénéficié des formations au sein des CPF, dans le cadre duquel des crédits de l'ordre de 800. Millions de FCFA ont été directement mis à la disposition des femmes et permis le développement de 5000 micro projets productifs en faveur des femmes ;
- le renforcement des capacités techniques des femmes en vue d'accroître le rendement de leurs activités productrices. Ainsi, en 2012, 03 Collèges Régionaux d'Agriculteurs (CRA) ont formé 250 personnes dont 106 femmes ; 09 Ecoles Techniques d'Agricultures (ETA) ont formé 312 personnes dont 102 femmes ; 02 Ecoles de Formations de Spécialistes en Coopération ont formé 28 personnes dont 18 femmes ; 03 Ecoles de Formation de Spécialistes en Développement Communautaire ont formé 74 personnes dont 39 femmes ; les Centres Nationaux de Formations Zootechniques et Vétérinaires ont formé 7488 personnes dont 3491 femmes ; les Sections Artisanales Rurales/Sections Ménagères comme Centres de Formations aux Métiers Techniques à l'Economie Sociale et Familiale ont accueillis 2 269 apprenants entre 2009 et 2010, soit 8 984 filles ;
- l'organisation en GIC des filles libres (prostituées) en vue de l'amélioration de leur situation économique. Plusieurs GIC ont vu le jour dans ce contexte, permettant à cette catégorie sociale de sortir de la pauvreté, et de gagner dignement leur vie. Certaines filles libres reconverties ont d'ailleurs intégré les effectifs de la Fonction Publique ;

- le Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricoles (PNVRA)
 - le Programme National de Développement de la Filière des Racines et Tubercules (prêt FIDA n°606-cm)
 - le Projet de Développement de la Filière Champignon (PDFC)
 - le Projet Crédit Rural Décentralisé (PCRD) ;
 - le Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole (PACA) ;
 - le Projet d'appui au développement de la micro finance rurale (PADMIR);
 - le projet de mise en place d'un dispositif d'appui aux femmes pauvres dans les centres de promotion de la femme (PDA /CPF ;
 - le Projet d'appui à la femme rurale ;
 - le Programme d'Appui à la Création et au Développement des Petites et Moyennes Entreprises de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse (PACD/PME) ;
 - le Programme d'Appui aux Femmes Impliquées dans le Commerce Informel Transfrontalier (PAFICIT) Le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSSA)
 - le projet de stockage céréalier
 - le Projet d'Appui au Développement Communautaire (PADC)
- QUELS SONT LES FACTEURS QUI ONT CONTRIBUE A CETTE REUSSITE ?
VEUILLEZ DECRIRE LES MESURES PRISES EN MATIERE DE POLITIQUES ET DE MECANISMES QUI ONT PERMIS DE MAINTENIR LES ACQUIS OU DE FAIRE FOND SUR CEUX-CI**

REPONSE DU CAMEROUN

Les facteurs les plus déterminants ont été :

- la volonté politique du Chef de l'Etat et l'implication personnelle de celui-ci ;
- la sensibilisation des parlementaires à l'intégration du Genre dans les politiques publiques ;
- la collaboration des Réseaux d'associations et des organisations de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de promotion de la femme ;
- l'introduction du genre dans la loi électorale ;
- la disqualification des listes électorales sans candidature féminine ;
- l'élaboration d'une stratégie Genre ELECAM, organe indépendant chargé de l'organisation des élections au Cameroun ;
- l'élaboration du manuel de formation politique des femmes ;
- le renforcement des capacités politiques des femmes ;

B)QUELS SONT LES TROIS A CINQ OBSTACLES LES PLUS IMPORTANTS DANS LA REALISATION DE L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES DEPUIS L'ADOPTION DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET DES TEXTES ISSUS DE LA 23^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ?

REPONSE DU CAMEROUN

Les obstacles concernent :

- les traditions socio-culturelles véhiculant des stéréotypes sur la condition de la femme, le mariage et les grossesses précoces, l'absence d'une perception favorable de l'école moderne par les parents, l'intense exploitation des filles dans les travaux agro-pastoraux et ménagers, la pauvreté des familles qui sont obligées d'opérer des choix sur l'enfant à envoyer à l'école, choix pour la plupart favorables aux garçons.
- des freins socio-culturels, corollaire d'une organisation sociale patriarcale ;
- l'insuffisance des ressources financières, humaines et techniques ;
- la diminution persistante du volume d'appui des partenaires au financement du genre.

POURQUOI SONT-ILS CONSIDERES COMME LES OBSTACLES LES PLUS IMPORTANTS ?

REPONSE DU CAMEROUN

Ils sont considérés comme les obstacles les plus importants à cause de :

- les considérations socioculturelles influencent négativement l'atteinte des objectifs de l'égalité des sexes dans tous les domaines ;
- l'insuffisance des ressources donne lieu à des politiques qui n'ont pas de prise sur la réalité et qui se limitent à de simples intentions.

VEUILLEZ DECRIRE LES STRATEGIES QUI SONT MISES EN PLACE POUR SURMONTER CES OBSTACLES ?

REPONSE DU CAMEROUN

Les stratégies suivantes sont mises en œuvre :

- l'intensification de la sensibilisation et du plaidoyer ;
- la vulgarisation des droits de la femme et des textes juridiques y relatifs ;
- la poursuite de la mise en place des structures d'encadrement et des formations des femmes ;
- le renforcement des capacités politiques des femmes ;

- la révision des textes de lois en vue de l'internationalisation des instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits des femmes.

C) QUELS SONT LES ECHECS OU REVERS ESSUYES DANS LA REALISATION DE L'EGALITE DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES DEPUIS L'ADOPTION DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET DES TEXTES ISSUS DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET DES TEXTES DE LA 23^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE(S'ILS SONT DIFFERENTS DE CEUX DEJA DECRITS A L'ALINEA B) ?

REPONSE DU CAMEROUN

Le principal échec qui peut être considéré comme un objectif non encore entièrement atteint, c'est l'intégration du genre dans les budgets sectoriels.

- QUELS ONT ETE LES PRINCIPALES CAUSES DE CES ECHECS ?

REPONSE DU CAMEROUN

- La principale cause est l'appropriation institutionnelle du genre au niveau des secteurs d'activités.

- QUELLES MESURES D'ATTENUATION OU AUTRES MESURES, LE CAS ECHEANT, ONT ETE PRISES POUR SURMONTER CES REVERS ?

REPONSE DU CAMEROUN

- élaboration en cours d'un plan d'action multisectoriel de mise en œuvre de la politique genre prescrivant des mesures ciblées secteur par secteur assorties d'effets financiers ;
- sensibilisation et plaidoyer en faveur de la budgétisation du genre.

d) QUELLES ONT ETE LES PRINCIPALES MODIFICATIONS APPORTEES AUX TEXTES CONSTITUTIONNELS, LEGISLATIFS OU JURIDIQUES POUR PROMOUVOIR LA PROMOTION DE L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES ?

REPONSE DU CAMEROUN

L'on pourrait signaler :

- la révision en cours du code pénal dont l'un des résultats concerne la pénalisation de certaines pratiques telles que les Mutilations Génitales Féminines (MGF) ;
- le traitement uniforme du délit d'adultère de l'homme et de la femme ;
- la ratification d'autres instruments juridiques tels que :
 - o le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des femmes ;
 - o le Protocole facultatif à la CEDEF ;
- la signature des plates formes telles que :
 - o la politique genre de l'Union africaine et le plan d'action y afférent ;
 - o la déclaration des Chefs d'Etats et des Gouvernements de l'Union Africaine sur les droits des femmes.

- QUELS REGLEMENTS OU LOIS SONT MAINTENUS(OU ONT ETE ADOPTES), QUI POURRAIENT AVOIR DES INCIDENCES PREJUDICIAIBLES DE L'EGALITE DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LE PAYS ?

REPONSE DU CAMEROUN

- Les dispositions du Code Civil faisant du mari, le Chef de famille ;
- Les dispositions du Code Pénal réprimant différemment l'adultère chez l'homme et chez la femme.

e) QUELLE EST LA PART APPROXIMATIVE DU BUDGET NATIONAL QUI EST CONSACRE A LA PROMOTION DE L'EGALITE DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES ?

REPONSE DU CAMEROUN

- le budget national est d'environ 10%

VEUILLEZ DECRIRE LES ACTIVITES MENEES POUR ACCROITRE ET SUIVRE LA PLANIFICATION NATIONALE ET LES ALLOCUTIONS BUDGETAIRES CONSACREES A LA REALISATION DE L'EGALITE DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS L'ELABORATION DES PLANS DE DEVELOPPEMENT ET DES BUDGETS AUX NIVEAUX NATIONAL OU PROVINCIAL ET LOCAL.

REPONSE DU CAMEROUN

- La lettre Circulaire du Chef de l'Etat relative à la préparation du budget de l'Etat prescrit la prise en compte du genre dans la préparation des propositions budgétaires des secteurs. (**cfcirculaire n°....**) ;

- A l'issue du Conseil de Cabinet du 25 avril 2013, Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a prescrit à tous les ministres la prise en compte du genre dans leurs politiques respectives.

f) QUELS MECANISMES SONT MIS EN PLACE POUR ASSURER UN DIALOGUE REGULIER ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA SOCIETE CIVILE ? DANS CE CAS LES DECRIRE BRIEVEMENT.

REPONSE DU CAMEROUN

Les politiques de développement sont élaborés avec la participation des Organisations de la Société Civile (OSC). L'on peut citer :

- le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) élaboré selon une démarche participative ;
- l'élaboration des rapports-pays de la CEDEF à travers un comité interministériel bénéficiant de la représentation des représentations de la société civile ;

- LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES, NOTAMMENT LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE, LES ASSOCIATIONS FEMININES, LES MILIEUX UNIVERSITAIRES, LES ORGANISATIONS CONFESIONNELLES, LE SECTEUR PRIVE ET D'AUTRES ACTEURS PARTICIPENT-ILS OFFICIELLEMENT AUX MECANISMES ETABLIS EN VUE DE SUIVRE ET DE METTRE EN ŒUVRE LA DECLARATION ET LE PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ?

REPONSE DU CAMEROUN

Oui

- DANS LE CAS CONTRAIRE, QUELS SONT LES PRINCIPAUX OBSTACLES QUI S'OPPOSENT A LA MISE EN PLACE DE TELS MECANISMES ?

REPONSE DU CAMEROUN

Rien à signaler

G) QUELLES SONT LES PRINCIPALES FORMES DE COOPERATION NATIONALE, BILATERALE, SOUS REGIONALE AUXQUELLES LE PAYS PARTICIPE POUR APPUYER LE PARTAGE DE CONNAISSANCES ET DE DONNEES D'EXPERIENCE DANS LE SUIVI ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ET DES TESTES ISSUS DE LA 23^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ?

REPONSE DU CAMEROUN

Le Cameroun développe des Commissions mixtes et des cadres de coopération tels que le CIPAP avec l'UNFPA, les Lettres d'Accords avec ONU-FEMMES, des Conventions de partenariat avec d'autres Partenaires Bilatéraux.

- QUELS RESULTATS ONT ETE ATTEINTS GRACE A CES ACTIVITES ET QUELS ENSEIGNEMENTS PEUT-ON EN TIRER ?

REPONSE DU CAMEROUN

- la diminution des discriminations faites aux femmes ;
- l'amélioration du statut de la femme ;
- l'intensification de la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- l'amélioration des conditions de vie de la femme.

QUELLE EST LA VALEUR PERÇUE DE CETTE COOPERATION ?

REPONSE DU CAMEROUN

Les appuis liés à cette coopération s'évaluent à plus de dizaines de millions

COMMENT CETTE COOPERATION POURRAIT-ELLE ETRE AMELIOREE POUR RENFORCER LE PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DES DONNEES D'EXPERIENCE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ?

REPONSE DU CAMEROUN

Cette coopération pourrait être améliorée à travers :

- l'inscription du principe de genre dans la Déclaration de Paris ;
- la généralisation des cadres quinquennaux de partenariat en matière de promotion du genre à l'image de l'UNFPA ;
- le dépassement des interventions frisant le saupoudrage.

h) COMMENT, ET DANS QUELLE MESURE, LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD) DE FAÇON GENERALE, ET PLUS PARTICULIEREMENT CEUX QUI PORTENT SUR L'EGALITE DES SEXES, ONT-ILS FACILITE OU RENFORCE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING ?

REPONSE DU CAMEROUN

Au Cameroun, l'OMD 3 a permis :

- de diminuer les comportements et pratiques préjudiciables par la mise en place des programmes et matériels didactiques pour sensibiliser les adultes sur les effets dangereux de certaines pratiques néfastes ;
- d'adopter des programmes scolaires et manuels didactiques visant à améliorer l'image que les filles ont d'elles-mêmes, leurs conditions de vie ainsi que les possibilités d'emploi qui leur sont offertes ;
- de créer des activités de coordination, de contrôle et de d'évaluation ;
- d'intégrer les ONG dans les conceptions et l'application des plans d'action et stratégies initiés par le Gouvernement ;
- de veiller à la prise en compte du genre ;
- présenter et encourager les candidatures des femmes.

DEUXIEME PARTIE : PROGRES ACCOMPLIS DEPUIS 2009 DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D'ACTION (LONGUEUR SUGGEREE : 25 PAGES)

a) QUELLE EST LA SITUATION DES PROGRES ACCOMPLIS DANS CHACUN DES 12 DOMAINES CRITIQUES ET DE LEURS OBJECTIFS STRATEGIQUES, AINSI QUE DES PARTIES PERTINENTES DES TEXTES ISSUS DE LA 23^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ? VEUILLEZ FOURNIR DES DONNEES FACTUELLES, NOTAMMENT DES DONNEES STATISTIQUES, ET D'AUTRES SOURCES PERTINENTES, A L'APPUI DE CETTE EVALUATION.

REPONSE DU CAMEROUN

FEMME ET PAUVRETE

La lutte contre la pauvreté prend un tournant décisif avec l'adoption en 2003 du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté(DSRP), plaçant la réduction de la pauvreté au centre des préoccupations de l'Emploi, nouvelle boussole des interventions multisectorielle en matière de développement qui a pour objectif de ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2010. Les ECAM de 2001 à 2007 ont établi le seuil de pauvreté monétaire respectivement à 637 francs et 738 FFA par jour et par équivalent adulte ; Selon le genre, la pauvreté touche aussi bien les hommes que les femmes, contre 39,9% en 2001, et 39,2% en 2007 chez les hommes.

En milieu rural, l'incidence de la pauvreté qui correspond à la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 52,3% en 2001, et de 52,3% en 2007 chez les femmes, contre 54,9% en 2001, et 66,7% en 2007.

Pour apporter une solution à cet état de fait, en ce qui concerne particulièrement les femmes, le Gouvernement a, **dans le cadre de la mise en œuvre du DRSP en 2003** pris d'importantes mesures :

- le renforcement du pouvoir économique des femmes ;
- La promotion du choix des filières scientifiques et techniques par les filles/ femmes ;
- la facilitation de l'accès des femmes aux crédits et aux opportunités de financement de leurs activités ;
- l'appui à l'essor de l'entrepreneuriat féminin.

dans le cadre de la mise en œuvre du DSCEen 2007

- appui aux ADC(plus de 800 millions depuis 2005) ;
- mise en place du Projet d'Appui aux femmes pauvres dans les CPF sur fonds PPTTE (5000 microprojets financés depuis 2003 pour un total de 700 millions de FCFA) ;
- renforcement des capacités techniques des femmes (12740 dans les collèges régionaux d'agriculture, écoles techniques d'agriculture, centre nationaux de formation zootechnique et vétérinaires, centre de formation aux métiers techniques et à l'économie sociale et familiale ;
- mise en place de :
 - Programme National de Vulgarisation et de Recherche Agricole ;
 - Programme National de Développement de la Filière Racines et Tubercules ;
 - Projet de Développement de la Filière Champignon etc..
- organisation de foires et de comices agropastoraux ;
- octroi de crédits dans le cadre des activités du PIAASI, FNE, PADMIR, PAJER-U etc..
- développement d'une stratégie d'intégration du genre dans les activités HIMO, donnant lieu à la participation des femmes sur les sites des grands projets ;
- appui multiforme du CERAC aux femmes rurales ;
- alphabétisation des femmes en vue du développement des activités génératrices de revenus avec l'appui tels que ISESCO ;
- mise en place d'un centre de technologies appropriées permettant de réduire la féminité du travail ;
- distribution de 9000 bourses aux filles vulnérables des zones d'éducation prioritaires (ZEP) ;
- appui institutionnel à travers des lettres de recommandations du Gouvernement en faveur des femmes candidates à des emplois rémunérées.

FEMME ET EDUCATION

- adoption d'une stratégie sectorielle de l'éducation ;
- intensification de la sensibilisation et des plaidoyers ;
- parité presque atteinte pour la tranche d'âge de 6 à 11 ans (82,1% chez les filles, 83,0% chez les garçons sauf dans les zones d'éducation prioritaires(ZEP) ;
- suppression des frais exigibles dans l'enseignement primaire ;
- augmentation du budget du secteur de l'éducation ;
- accès des ménages aux manuels scolaires essentiels ;
- création de nouvelles écoles ;
- dans l'enseignement supérieur, le taux de fréquentation des filles croît de 85 points depuis 2005. Dans certaines filières, notamment la médecine, on assiste même à une inversion de tendance telle que le pourcentage des filles est plus élevé que

celui des garçons. C'est le même cas dans la diplomatie. Sur 16 candidats admis au concours d'entrée à l'IRIC, session 2013, 12 sont des filles.

- construction des infrastructures scolaires et universitaires,
- révision des manuels scolaires pour en extirper les stéréotypes sexistes ;
- formation et motivation du personnel enseignant ;
- rapprochement de l'école des communautés, l'alphabétisation, etc.
- S'agissant des conditions économiques des femmes, et malgré les contraintes, l'incidence de la pauvreté chez les femmes est passée de 40,5% en 2007 à 33,11% en 2011.
- de 2001 à 2010, l'indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire a sensiblement progressé dans l'ensemble. Il est passé de 94 filles scolarisées pour 100 garçons en 2001 à 99 filles pour 100 garçons en 2010. Cette progression s'observe plus en milieu rural où l'on enregistre une hausse de 7 points contre une baisse d'un point en milieu urbain ;
- formation de 103 350 femmes aux TIC à l'IAI ;

VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES

- sensibilisation de plus de 3 millions de personnes entre 2012 et 2013 ;
- élaboration d'un plan stratégique ;
- lancement de la Campagne National de la campagne mondiale de lutte contre les violences faites aux femmes, initiée en 2008 par le Secrétaire Général des Nations Unies et placée sous le très Haut Patronage du Chef de l'Etat, représenté par le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;
- organisation en cours d'une enquête nationale sur les violences faites aux femmes, intégrant des variables relatives aux mariages précoces et forcés ;
- signature des plates-formes avec les organisations de la société civile ;
- étude en cours pour la mise en place d'un centre d'accueil ;
- mise en place de centres d'écoutes ;
- révision en cours du code pénal.

FEMMES ET SANTE

- mise en place d'un plan stratégique national de la santé de la reproduction maternelle, néonatale et infantile ;
- exécution en cours du projet d'appui pour accélérer le progrès en santé maternelle, néonatale et infantile au Cameroun ;
- gratuité des ARV aux femmes enceintes séropositives : au cours de l'année 2012, 6505 femmes enceintes VIH ont pu bénéficier d'un bilan CD4, 3514 étaient éligibles au traitement anti Rétroviral(CD4<350/mm) ; Au total, sur les 20807 femmes enceintes VIH identifiées au cours de l'année de référence, 17362 ont été mises sous un régime quelconque des ARV, ce qui représente une couverture programmatique de 83,4% ;

- mise en place avec l'appui de l'UNICEF du projet : « mobilisations des communautés, des femmes pour la prévention de la transmission du VIH-SIDA, de la mère à l'enfant par des programmes CNT/PTME ;
- lutte contre les fistules vésico obstétricales ;
- dépistage gratuit du VIH/SIDA chez les femmes enceintes.

FEMMES ET CONFLITS ARMES

- Le Cameroun est un pays de paix ;
- Les familles réfugiées issues des pays en conflits bénéficient des conditions d'accueil appropriées, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR).

FEMMES ET PRISE DE DECISION

- inscription du genre dans la loi électorale ;
- accession des femmes aux postes de prise de décisions ;
- participation des femmes à l'exercice du pouvoir législatif ;
- édition d'un manuel de formation politique des femmes ;
- plaidoyers et sensibilisation ;
- création d'un Réseau des Femmes Ministres et Parlementaires (RFAMP/CAM) ;
- adoption d'une Politique Nationale Genre (PNG) ;
- adoption d'un plan d'action multisectoriel de la PNG ;
- mise en place de 89 CPF, de PFG, de Comités genre, d'un Réseau des Femmes Parlementaires sur le Genre (REPAGE) ;
- transmission de la CEDEF à toutes les administrations ;

FEMMES ET ENVIRONNEMENT

- exécution du projet une femme un arbre (6300 arbres plantés par les associations des femmes, régions septentrionales, du centre et du nord-ouest avec la participation du Réseau des Parlementaires du Cameroun pour l'adaptation aux changements climatiques (CRF : ACC);
- plantation de 2 080 000 plants pour une superficie de 13 000 ha à travers l'opération sahel vert
- éducation des femmes à la protection de l'environnement et à la biodiversité.

MECANISMES INSTITUTIONNELS ET PROMOTION DES DROITS DE LA FEMME

- mise en place des plates-formes entre les acteurs intervenants dans la lutte contre les VBG

- Création des assistances judiciaires.

FEMMES ET MEDIAS

- amélioration de l'image de la femme dans les médias ;
- désignation d'une femme à la tête de la SOPECAM ;
- femmes dans les postes de responsabilité ;
- beaucoup de femmes à l'ESSTIC ;
- libération de l'audio-visuel ;
- forte implication des femmes dans les concertations entre les ministères en vue de poursuivre un traitement plus décent de l'image de la femme dans les médias ;
- diffusion de l'émission dénommée « déviances » pendant deux ans dont le but était d'assainir les mœurs en préservant le droit des femmes à l'honneur et à la dignité ;
- campagne sur la croisade contre l'indécence vestimentaire qui participe au processus global d'assainissement des mœurs.

PROTECTION DE LA PETITE FILLE

- Célébration de la journée internationale de la fille ;
- Production des supports de sensibilisation sur l'importance de l'éducation des filles et le manque à gagner dû aux déperditions scolaires des filles ;
- Organisation des stages de vacances rémunérés qui permettent de soutenir l'effort de financement des études des filles ;
- Octroi de primes spéciales aux lauréates des examens officiels ;
- Adhésion totale du Cameroun à l'Education pour Tous (EPT) ;
- Octroi des bourses (2600) aux filles dans les ZEP ;
- Développement depuis 2009, avec l'appui de Plan Cameroon du Projet Apprendre sans Crainte ;
- Développement depuis 2014, avec Plan Cameroon du projet de lutte contre les mariages précoces dans le Nord-Ouest ;
- Célébration collective des mariages ;
- Création des comités locaux de lutte contre les pratiques socio culturelles néfastes.

FEMMES ET ECONOMIE

Les préoccupations relatives à ce domaine critique sont traités concomitamment avec celles qui concernent la pauvreté affectant les femmes.

FEMMES ET DROITS FONDAMENTAUX

Les droits fondamentaux des femmes sont transversaux. Ils ont trait à l'éducation, à la santé, à la participation à la vie publique et/ou à la prise de décision, à l'accès aux services de base et aux moyens de production. Les données y relatives ont été fournies par l'analyse des autres points

L'UN QUELCONQUE DE CES DOMAINES A-T-IL ETE APPUYE PAR DES DOMAINES JURIDIQUES, DES POLITIQUES, DES STRATEGIES, DES PLANS, DES PROGRAMMES ET /PROJETS ELABORES ET EXECUTES AU PLAN NATIONAL DEPUIS 2009 ? VEUILLEZ EN DONNER DES EXEMPLES.

- REPONSE DU CAMEROUN

Oui

En ce qui concerne l'appui Juridique et relativement aux domaines critiques relatifs à la prise de décisions, le Ministère de la Justice est impliqué dans la vulgarisation des droits des femmes et des filles à travers :

- les activités de sensibilisation et de plaidoyer (conférences publiques, émissions radio) ;
- la vulgarisation des instruments juridiques, de protection de droits de la femme et la traduction de ceux-ci en langue locale enfin d'en faciliter l'appropriation communautaire tenant compte des femmes rurales dont le niveau d'instruction reste globalement insuffisant ;
- la révision des lois dans le sens de l'internalisation des conventions relatives à la protection des droits de la femme et à l'égalité des sexes.

Il convient de signaler l'existence au sein du Ministère de la Justice d'un point focal genre jouant le rôle de sentinelle et de relai opérationnel pour le suivi de l'application du genre dans ce secteur.

La loi n°2009/004 du 14 avril 2009 portant organisation de l'assistance judiciaire a été votée. Elle permet aux femmes à faible revenu d'ester en justice à titre gratuit. En 2010, l'assistance judiciaire dans diverses matières et devant tous les degrés de juridiction a été accordée à 141 femmes contre 113 hommes.

Par ailleurs, la révision en cours du code pénal permettra d'ériger en infractions certaines pratiques culturelles préjudiciables telles que les Mutilations Génitales Féminines,

et d'apporter une solution aux discordances observées dans la prise en charge de certains délits tels que l'adultère chez l'homme et la femme.

S'agissant des politiques, la Politique Genre de l'Union Africaine a été adoptée. Le Cameroun y est partie. Par ailleurs, un Document de Politique National en matière de genre a été adopté, consolidant ainsi le cadre institutionnel national de promotion de la femme pour une meilleure prise en charge des recommandations de Beijing. C'est un document à sept axes à savoir :

- Promotion de l'accès égalitaire et équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information ;
- Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé, notamment en matière de santé de la reproduction ;
- Promotion de l'égalité de chances et d'opportunités entre les femmes et les hommes dans les domaines économiques et de l'emploi ;
- Promotion d'un environnement socio culturel favorable au respect des droits de la femme ;
- Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes dans la vie publique et la prise de décisions ;
- Renforcement du cadre institutionnel de promotion du genre ;
- Amélioration de la législation nationale en matière de promotion et de protection des droits de la femme.

Pour ce qui est des stratégies et des plans, Le Cameroun a adopté :

- ✓ une vision de développement à long terme formulé ainsi qu'il suit « **Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité** » qui prévoit une sous vision ou vision sous sectorielle formulée ainsi « une femme émancipée, au rôle économique renforcé dans une famille stable » ;
- ✓ la stratégie Genre d'ELECAM, ayant permis à la structure publique chargée de la gestion des élections au Cameroun de disposer d'un mécanisme de contrôle du processus électoral dans le but de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et d'éviter des injustices et des discriminations fondées sur le genre avant, pendant et après le vote ;
- ✓ un plan national d'élimination de la transmission mère-enfant du VIH pour l'horizon 2015 ;
- ✓ plan stratégique de lutte contre le VIH/SIDA secteur femmes et familles ;
- ✓ plan d'action de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines dont la vulgarisation a touché à ce jour plus de 500.000 personnes.

Pour ce qui est des programmes et projets, et en plus de ceux qui sont indiqués ci-dessus (aspect relatif au pouvoir économique), l'on pourrait évoquer :

- le projet promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes, exécuté dans le cadre du 4^{ème} programme de coopération avec l'UNFPA, et qui a permis la réalisation

de 200 cliniques socio juridiques sur l'ensemble du territoire national, favorisant la vulgarisation des droits humains et citoyens des femmes, et la mobilisation de près de 100 millions de FCFA en faveur du financement des activités économiques des femmes et la lutte contre la pauvreté affectant cette catégorie sociale ;

- le projet Genre, Culture et Droits Humains inscrit dans le 5^{ème} programme de coopération avec l'UNFPA, qui a permis de tenir des activités de sensibilisation contre les violences basées sur le genre à l'intention de plus de 8000 personnes sur l'ensemble du territoire national, de disposer d'une stratégie de lutte contre les Violences Basées sur le Genre et d'une stratégie d'intégration du genre dans les politiques sectorielles, sans oublier la mise en place d'un Centre pilote d'accueil pour femmes en détresse ou victimes de violence ;
- le projet conjoint de lutte contre les Violences Basées sur le Genre en partenariat avec ONU-FEMMES et les autres Agences des Nations Unies et les Organisations de la Société Civile ;
- le programme d'appui pour l'accélération des progrès en santé maternelle, néonatale et infantile avec un sous projet « appui à la lutte contre les pratiques culturelles néfastes liées à la santé de la mère et de l'enfant(H4⁺) ;
- le projet d'appui à la réforme de l'enseignement technique et de l'enseignement professionnel (PARETFOP) dont les activités ont permis un meilleur cadrage des programmes de formation à l'intention des femmes en vue de faciliter une alphabétisation débouchant sur le développement des activités génératrices de revenus ;
- le programme d'amélioration du revenu familial rural (PARFAR) ;
- le projet d'appui au développement de la filière apicole villageoise(PADAV) ;
- le programme intégré d'appui aux acteurs du secteur informel(PIASI), dont les appuis en faveur des activités féminines génératrices de revenus s'évaluent à plus de 200 millions ;
- le programme d'appui aux femmes impliquées dans le commerce informel transfrontalier qui bénéficie de l'appui d'ONU-FEMMES et qui a permis le renforcement des capacités des femmes visées en matière commerciale, de même que la mise en place des hangars et crèches notamment à Kyossi.

CES MESURES ONT-ELLES ETE SUIVIES DANS LES DOMAINES PERTINENTS ? VEUILLEZ FOURNIR DES DONNEES STATISTIQUES ET DES EVALUATIONS SUR LES RESULTATS ATTEINTS GRACE A CES MESURES.

- REPONSE DU CAMEROUN

Oui

Les principaux résultats ont été indiqués au fur et à mesure d'évocation des mesures telle que cela apparaît dans la réponse ci-dessus.

a) VEUILLEZ DECRIRE LES OBSTACLES, LES LACUNES ET LES DIFFICULTES RENCONTREES DEPUIS 2009 DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES.

- REPONSE DU CAMEROUN

Les principaux obstacles concernent :

- l'insuffisance des financements aussi bien au niveau national que des apports des partenaires ;
 - l'appropriation encore insuffisance par les secteurs ;
 - le non ciblage formel du genre par les cadres d'orientations internationaux de l'aide publique au Développement à l'instar de la Déclaration de Paris.
- DES MESURES DE STABILISATION CONJONCTURELLE ONT-ELLES ETE PRISES DANS VOTRE PAYS DEPUIS 2009 POUR ATTEINDRE LES CONSEQUENCES DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE MONDIALE ?**

- REPONSE DU CAMEROUN

Le Cameroun est entré dans la logique de Budget Programme pour mieux faire face aux fluctuations économiques par un meilleur ciblage des objectifs de développement, afin d'assainir et de rationaliser la dépense publique tout en consolidant la croissance retrouvée. La politique de promotion de la femme bénéficie des avantages de cette mutation à travers une identification des stratégies de développement éclairant sur les mesures destinées à la prise en charge des problèmes et des besoins spécifiques des femmes dans la préparation et l'exécution du budget de l'Etat. La lettre circulaire du Président de la République relative à ce budget prescrit la prise en compte formelle du genre dans la programmation budgétaire nationale.

- SI C'EST LE CAS, CES MESURES COMPRENAIENT-ELLES UNE DEMARCHE SOUCIEUSE D'EGALITE ENTRE LES SEXES OU INCLUAIENT-ELLES LES FEMMES EN TANT QUE GROUPE CIBLE ?**

- REPONSE DU CAMEROUN

Oui

b) DES POLITIQUES OU MESURES D'AUSTERITE, TELLES QUE L'AUGMENTATION DES IMPOTS, LA COMPRESSION DES DEPENSES PUBLIQUES OU LA REDUCTION DES EFFECTIFS DANS LE SECTEUR PUBLIC, ONT-ELLES ETE ADOPTEES DANS VOTRE PAYS AU LENDEMAIN DE LA CRISE FINANCIERE DE 2007/2008 ?

- REPONSE DU CAMEROUN

Non

- SI C'EST LE CAS, DANS QUELLE MESURE ONT-ELLES AFFECTE LES DOMAINES CRITIQUES ? VEUILLEZ DECRIRE LES CONSEQUENCES DE CES MESURES SUR LES INDICATEURS CLES, TELS QUE LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES HOMMES A L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET SOCIALE, NOTAMMENT L'EDUCATION, LA FORMATION, LA PARTICIPATION AU MARCHE DU TRAVAIL, LE TRAVAIL NON REMUNERE, L'ACCES A LA PROTECTION SOCIALE, L'ACCES AU CREDIT OU L'ENTREPRENEURIAT.

- REPONSE DU CAMEROUN

Rien à signaler

3^{EME} PARTIE : DONNEES STATISTIQUES (LONGUEUR SUGGERE : CINQ PAGES)

- a) UN NOYAU D'INDICATEURS NATIONAUX PERMETTANT DE SUIVRE LES PROGRES ACCOMPLIS DANS L'EGALITE DES SEXES A-T-IL ETE ETABLI ? SI C'EST LE CAS, VEUILLEZ ENUMERER CES INDICATEURS DANS UNE ANNEXE.**

REPONSE DU CAMEROUN

Le Cameroun a produit :

- des Annuaire statistiques ;
- un répertoire de variables et d'indicateurssexo spécifique destiné à capter la situation des femmes dans tous les secteurs de développement.

Voir ces documents en annexe

- QUI EST RESPONSABLE DE LA COLLECTE DES DONNEES ?**

- REPONSE DU CAMEROUN

C'est L'Institut National de la Statistique (INS)

- SI DES INDICATEURS NATIONAUX N'ONT PAS ETE ETABLIS, QUELLES EN SONT LES RAISONS ?**

- REPONSE DU CAMEROUN

Des indicateurs ont certes été établis, mais il reste insuffisant, leur diffusion aussi du fait du coup de la collecte des données désagrégées.

- b) LA COLLECTE ET LA COMPILATION DES DONNEES SUR L'ENSEMBLE MINIMAL D'INDICATEURS DE L'EGALITE DES SEXES, QUI A ETE ADOPTE PAR LA COMMISSION DE STATISTIQUE DE L'ONU EN 2013, ONT-ELLES COMMENCE ? (LE LIEN PERMETTANT D'ACCEDER A LA LISTE DES INDICATEURS FIGURE DANS LA RUBRIQUE III).**

Oui

Le Cameroun veille à la désagrégation des données collectées dans les principales enquêtes nationales notamment : les Enquêtes Démographiques et de Santé (EDS), les Tableaux de Bord Sociaux(TBS), les Enquêtes Camerounaises sur les Ménages (ECAM), les Enquêtes sur le Secteur Informel (ESS), le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).

Le répertoire des variables sus-indiqué marque un pas décisif dans ce domaine.

- **SI C'EST LE CAS, QUEL EST L'ETAT DE LA COLLECTE ET DE LA COMPILATION DES DONNEES ? VEUILLEZ DECRIRE LES PROJETS QUI ONT ETE ELABORES EN VUE D'AMELIORER LA COLLECTE ET LA COMPILATION DE DONNEES LIEES A L'EGALITE DES SEXES AU NIVEAU NATIONAL.**

- **REPONSE DU CAMEROUN**

- Voir réponse ci-dessus

- **DANS LE CAS CONTRAIRE, Y A-T-IL DES PROJETS AU NIVEAU NATIONAL POUR COMMENCER LES ACTIVITES REPOSANT SUR L'ENSEMBLE MINIMAL AU NIVEAU NATIONAL ? VEUILLEZ LES DECRIRE BRIEVEMENT.**

- **REPONSE DU CAMEROUN**

- Voir réponse ci-dessus

- c) **QUELS PROCESSUS ONT ETE ENTREPRIS POUR RECUEILLIR DES DONNEES SUR LA SITUATION DE GROUPES SPECIFIQUES DE FEMMES, TELS LES FEMMES RURALES, LES FEMMES AGEES, LES FEMMES HANDICAPEES, LES FEMMES AUTOCHTONES, LES FEMMES VIVANT AVEC LE VIH/SIDA OU D'AUTRES GROUPES ? VEUILLEZ EN DONNER UNE BREVE DESCRIPTION.**

Les processus mis en place sont :

- les enquêtes à indicateurs multiples ;
- le suivi de la mise en œuvre des plans stratégiques ciblés aboutissant à des rapports nationaux qui offrent une analyse situationnelle des problèmes adressés par la question ;
- la mise en place des services déconcentrés des secteurs concernés qui remontent l'information sur l'évolution des problèmes touchant les femmes de toutes les catégories.

**QUATRIEME PARTIE : LES PRIORITES QUI SE DESSINENT
(LONGUEUR SUGGERE : DEUX PAGES).**

- a) QUELLES SONT LES PRINCIPALES PRIORITES D'ACTION AU COURS DES TROIS A CINQ PROCHAINES ANNEES POUR ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME DE BEIJING ET DES TEXTES ISSUS DE LA 23^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE AINSI QUE DES ACCORDS INTERGOUVERNEMENTAUX ULTERIEURS EN VUE DE LA REALISATION DE L'EGALITE DES SEXES ET DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES AU NIVEAU NATIONAL ?**

REPONSE DU CAMEROUN

La priorité des priorités est la mise en œuvre de la Politique Genre dans ses sept axes sur la base d'un plan d'action multisectoriel dégageant avec précision les responsabilités opérationnelles des secteurs et les indicateurs de résultats.

Une autre priorité se trouve dans la mise en œuvre des plans stratégiques relatifs à la réduction de la mortalité maternelle dont le taux de prévalence reste un sujet de préoccupation majeure pour le gouvernement.

- b) QUELLES SONT LES PRIORITES ET RECOMMANDATIONS DE VOTRE PAYS POUR RENFORCER L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LES DEBATS EN COURS SUR LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT POUR L'APRES 2015 ?**

REPONSE DU CAMEROUN

Les priorités du Gouvernement pour le Cameroun ont été définies en la faveur des consultations participatives pour l'après 2015.

En ce qui concerne le genre, l'on peut signaler :

- le renforcement du financement de la promotion de la femme et du genre ;
- le renforcement des mesures relatives à la promotion de la Santé de la Reproduction ;
- la poursuite des efforts destinés à l'internalisation des conventions et autres cadres normatifs de promotion et de promotion des droits des femmes et des filles.